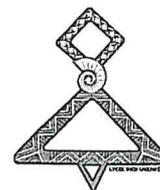


# RENTREE 2022



Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous confirmer que votre enfant vient d'être affecté au lycée du Grand Nouméa.

## En cas de Réinscription :

Les documents suivants sont à apporter s'il vous plaît le jour de l'inscription :

- le dossier d'inscription
- 3 photos d'identité récentes ni **scannées, ni imprimées** avec **au dos** : NOM, Prénom et

Niveau **dont 1 pour le service Intendance**

- la fiche de demande d'inscription à l'internat, le cas échéant
- la fiche d'urgence (renseignements) à mettre à jour
- Assurance (obligatoire pour toute activité extrascolaire, sortie et voyage)
- la fiche intendance + paiement (jusqu'au 17/12/2020 et à partir du 09/02/2021)

. + **RIB obligatoire. Elève boursier : apporter le coupon 2022 à partir du 03 février 2022.**

**Pour les élèves de Première et Terminale : joindre une photocopie de la pièce d'identité à jour + une photocopie de l'attestation de recensement (indispensable pour l'inscription aux examens)**

***NB : si l'élève souffre de troubles éventuels de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...), il est primordial de le préciser sur la partie « renseignements médicaux ».***

Pour tout problème de santé de l'élève, les parents sont invités à prendre contact avec les infirmiers au 41.01.14.

## En cas de nouvelle inscription (élève non scolarisé au LDU en 2021) :

- une photocopie du livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance
- 4 photos d'identité récentes ni **scannées, ni imprimées** avec **au dos** : NOM, Prénom et

Niveau **dont 1 pour le service l'intendance**

- assurance (obligatoire pour toute activité extrascolaire, sortie et voyage)
- la fiche Vie Scolaire
- la fiche de demande d'inscription à l'internat, le cas échéant
- un justificatif de domicile (eau, électricité...) récent pour les 2 parents **si séparés**
- éventuellement une photocopie du jugement du tribunal concernant la garde de l'enfant
- le dossier «santé» complété + photocopie des vaccinations + copie des couvertures sociales + photocopie des ordonnances des traitements médicaux en cours

**l'avis d'affectation obligatoire du collègue**

**ou le certificat de fin de scolarité (EXEAT) fourni par l'ancien établissement**

la fiche intendance + paiement (jusqu'au 07/12/2021 et à partir du 03 février 2022)

. + **RIB obligatoire. Elève boursier : apporter le coupon 2022 à partir du 03 février 2022.**

**Pour les élèves de Première et Terminale : joindre une photocopie de la pièce d'identité à jour + une photocopie de l'attestation de recensement (indispensable pour l'inscription aux examens)**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**